



REGLEMENT DU CONCOURS
Concours du logo AAFA 2023

Art.1 : La Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine (MEBA) organise un jeu concours, du **9 novembre au 15 décembre 2022**, à l'occasion de la préparation de l'Année de l'Amitié Franco-Allemande 2023.

Art.2 : Le jeu-concours est ouvert à toutes les personnes majeures, plus précisément les étudiant-e-s des campus bordelais.

Art.3 : Pour participer, il suffit de répondre individuellement ou collectivement à l'appel à candidatures ci-joint et d'envoyer vos créations **avant le 15 décembre 2022** à meba.concours@gmail.com

Art.4 : Attention, nous n'accepterons que les créations respectant les droits d'auteurs et voisins.

Art.5 : un jury composé des membres du conseil d'administration de la MEBA et de l'équipe administrative de la MEBA sélectionnera parmi les logos reçus trois d'entre eux. Le logo lauréat sera utilisé sur tous nos supports de communication durant l'année 2023. Le gagnant recevra un chèque cadeau et s'il appartient à une école de design, d'art, de communication ou de graphisme, son établissement sera également primé. Les deux autres gagnants se verront quant à eux remettre un prix et leur établissement respectif un trophée.

Art.6 : La liste des gagnants sera en consultation sur le site et les réseaux sociaux de la MEBA <http://www.europe-bordeaux.eu/> avant la fin du mois de **décembre 2022**.

Art.7 : les prix seront remis officiellement à la MEBA au 1 place Jean Jaurès à Bordeaux, le mercredi 18 janvier à 19heures.

Art.8 : Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, d'écourter ou d'annuler le présent jeu-concours si les circonstances l'exigent.

Art.9 : Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs nom, prénom, image et création sans restriction et sans que cela induise une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du prix.

Art.10: Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par les organisateurs.

Art.11 : La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.